



Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement et d'assurance sur les facteurs de durabilité en tant qu'acteur des marchés financiers

Belfius Bank SA,

LEI: A5GWLFH3KM7YV2SFQL84

Contents

1. SUMMARY / RÉSUMÉ	3
2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE	7
3. AUTRES INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ	19
3.1. INFORMATIONS RELATIVES À UN OU PLUSIEURS AUTRES INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX.....	19
3.2. INFORMATIONS RELATIVES À UN OU PLUSIEURS INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION.....	20
3.3. INFORMATIONS RELATIVES À TOUT AUTRE INDICATEUR UTILISÉ POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ.....	21
4. DESCRIPTION DE LA POLITIQUE D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ	22
5. POLITIQUE D'ENGAGEMENT	24
6. RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES	25
7. COMPARAISON HISTORIQUE	26

1. SUMMARY / RÉSUMÉ

Belfius Bank NV, LEI: A5GWLPH3KM7YV2SFQL84, considers principal adverse impacts (PAIs) of its investment decisions on sustainability factors. The present statement is the consolidated statement on principal adverse impacts on sustainability factors as a financial market participant and covers the reference period from 1 January to 31 December 2022.

Belfius Bank is a financial market participant for its activities related to discretionary portfolio management. It has appointed Belfius Investment Partners N.V. (LEI: 5493006KHXBQ33GGR66) as delegated investment manager. For these mandates, the portfolio management teams can invest in funds, individual securities, alternative investments, and/or derivatives.

Our ability to report on the PAIs depends on data availability. In case of a lack of reliable data for specific PAIs, we will specify how we try to obtain the data on a best effort basis. We will therefore also disclose the coverage ratio, i.e. the proportion of the total portfolio for which we obtained the necessary data.

Belfius Bank currently considers the following PAIs:

- A. Mandatory PAIs (Table I – Annex I Regulation 2022/1288)
 - 1. Climate and other environment-related indicators
 - a. Greenhouse gas emissions: 1. GHG emissions 2. Carbon footprint 3. GHG intensity of investee companies 4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector 5. Share of non-renewable energy consumption and production 6. Energy consumption intensity per high impact climate sector
 - b. Biodiversity: 7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas
 - c. Water: 8. Emissions to water
 - d. Waste: 9. Hazardous waste and radioactive waste ratio
 - 2. Indicators for social and employee, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters
 - 10. Violations of United Nations (UN) Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises 11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises 12. Unadjusted gender pay gap 13. Board gender diversity 14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)
 - 3. Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals
 - 15. GHG intensity 16. Investee countries subject to social violations
- B. Optional PAIs
 - 1. Climate and other environment-related indicators (Table II – Annex I Regulation 2022/1288)
 - a. Emissions: Investments in companies without carbon emission reduction initiatives (optional environmental indicator nr. 4)
 - 2. Indicators for social and employee, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters (Table III – Annex I Regulation 2022/1288)
 - a. Lack of anti-corruption and anti-bribery policies (optional social indicator nr.15)

More information regarding these indicator and the way they are considered, will be explained in the next sections. As Belfius does not invest directly in real estate, the indicators related to real estate (e.g. indicator 17 'Exposure to fossil fuels through real estate assets' and indicator 18. 'Exposure to energy-inefficient real estate assets') are not taken into consideration.

In the Principle Adverse Sustainability Impacts statement of 30 June 2022 no optional PAIs were singled out for consideration due to the uncertainty regarding the availability of sufficient data that would allow us to adequately consider these optional indicators. In light of the evolving availability of data, the two aforementioned optional PAIs have been selected and are now being considered.

Belfius Banque SA, LEI : A5GWLFH3KM7YV2SFQL84, prend en considération les principales incidences négatives (« PAI ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Belfius Banque en tant qu'acteur des marchés financiers et couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Belfius Banque est un acteur des marchés financiers pour ses activités liées à la gestion discrétionnaire de portefeuille. Elle a désigné Belfius Investment Partners SA (LEI : 5493006KHXBQR33GGR66) comme gestionnaire de portefeuille délégué. Pour ces mandats, les équipes de gestion de portefeuille peuvent investir dans des fonds, des titres individuels, des investissements alternatifs et/ou des produits dérivés.

Notre capacité à rendre compte des PAI dépend de la disponibilité des données. En cas de manque de données fiables pour des IPA spécifiques, nous précisons comment nous essayons d'obtenir les données au mieux. Nous publierons donc également le ratio de couverture, c'est-à-dire la proportion du portefeuille total pour laquelle nous avons obtenu les données nécessaires.

Belfius Banque considère actuellement les PAI suivants:

- C. PAIs obligatoires (Tableau I – Annexe I Règlement 2022/1288)
 - 4. Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement
 - a. Émissions de gaz à effet de serre: 1. Émissions de GES 2. Empreinte carbone 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
 - b. Biodiversité: 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
 - c. Eau: 8. Rejets dans l'eau
 - d. Déchets: 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
 - 5. Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
 - 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé 13. Mixité au sein des organes de gouvernance 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
 - 6. Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux
 - 15. Intensité de GES 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
- D. PAIs optionnels
 - 3. Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement (Tableau II – Annexe I Règlement 2022/1288)
 - a. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur optionnel environnemental nr. 4)
 - 4. Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption (Tableau III – Annexe I Règlement 2022/1288)
 - a. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption (Indicateur optionnel social nr.15)

De plus amples informations concernant ces indicateurs et la manière dont ils sont pris en compte seront expliquées dans les sections suivantes. Belfius n'investissant pas directement dans l'immobilier, les indicateurs liés à l'immobilier (par exemple l'indicateur 17 "Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers" et l'indicateur 18 "Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique") ne sont pas pris en considération.

Dans la déclaration du 30 juin 2022 sur les principales incidences négatives sur la durabilité, aucun indicateur optionnel n'a été retenu en raison de l'incertitude quant à la disponibilité de données suffisantes qui nous permettraient de prendre en compte ces indicateurs optionnels de manière adéquate. Compte tenu de l'évolution de la disponibilité des données, les deux indicateurs optionnels susmentionnés ont été sélectionnés et sont désormais pris en considération.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Le tableau ci-dessous montre quelles sont les PAI pris en compte par Belfius Banque, les paramètres utilisés, les incidences et les mesures prises pour les prendre en compte.

Tableau 1

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explications	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre					
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	397081	n.a.	nombre absolu (tonnes) % taux de couverture: 56,4%	<p>Exclusions Belfius applique la Transition Acceleration Policy (TAP) aux investissements directs (c'est-à-dire aux actions individuelles) dans le cadre de la gestion de portefeuille. Pour les investissements dans des ETF et des fonds de tiers (c'est-à-dire des fonds non gérés par Belfius Investment Partners) inclus dans les mandats, des contrôles réguliers sont effectués sur la conformité des investissements avec la TAP.</p> <p>La TAP identifie une série de secteurs et d'activités controversés pour lesquels Belfius applique une exclusion. Ces exclusions sont liées aux PAIs 1 à 6 et visent, entre autres, à réduire les impacts en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Grâce à l'introduction du TAP sur tous les portefeuilles gérés (achevée le 31/12/2022), l'exposition aux entreprises de combustibles fossiles a également été réduite. Il est prévu de renforcer les seuils d'exclusion dans les années à venir.</p> <p>Les secteurs et activités controversés, ainsi que les exclusions utilisées, sont les suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'extraction de charbon pour le chauffage et l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels L'exploitation du charbon et l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels présentant des risques inacceptables pour l'environnement, le climat et la société. <p>Les investissements dans ces secteurs retardent les investissements dans les sources d'énergie renouvelables qui apportent le changement indispensable pour atteindre l'ambition de neutralité climatique de l'Europe.</p> <p>Les entreprises qui tirent 10 % ou plus de leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique ou du pétrole non conventionnel</p>
	Émissions de GES de niveau 2	131559	n.a.	nombre absolu (tonnes) % taux de couverture: 56,4%	
	Émissions de GES de niveau 3	1303192	n.a.	nombre absolu (tonnes) % taux de couverture: 56,7%	
	Émissions totales de GES	1831978	n.a.	nombre absolu (tonnes) Scope 1,2,3 % taux de couverture: 56,7%	
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	537,75	n.a.	Empreinte carbone Scope 1, 2 & 3 en tonnes par million d'EUR % de couverture: 39%	

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	770,67	n.a.	Intensité de GES Scope 1, 2 & 3 Valeur moyenne (tonne CO2/million d'EUR de chiffre d'affaires) % de couverture: 59,8%	<p>(gaz de schiste, sables bitumineux, forage dans les régions polaires) sont exclues, de même que les entreprises ayant des projets d'expansion dans ces secteurs.</p> <p>- Exploitation du pétrole et du gaz conventionnels</p> <p>Les produits pétroliers et gaziers conventionnels sont essentiels à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Toutefois, ils doivent garantir une réduction des émissions liées à l'énergie conforme aux objectifs climatiques internationaux pour pouvoir avoir leur place dans un portefeuille socialement responsable et assurer, au moins partiellement, le passage à la production d'énergie renouvelable.</p> <p>Toutes les entreprises opérant dans le secteur de l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz seront exclues si les revenus qu'elles génèrent à partir du gaz naturel ou de sources d'énergie renouvelables sont inférieurs à 40 %.</p> <p>• Production d'électricité</p> <p>Belfius définit des critères clairs pour les entreprises actives dans la production d'électricité afin d'assurer la transition de l'entreprise vers des sources d'énergie plus renouvelables.</p> <p>L'exclusion des entreprises actives dans la production d'électricité est basée sur des paramètres spécifiques, axés sur le mix énergétique et la trajectoire de transition de l'entreprise. Conformément à l'Accord de Paris sur le climat, Belfius examine l'intensité carbone (exprimée en gCO2/kWh) de ces entreprises, qui doit être inférieure à un certain seuil.</p> <p>Ce seuil diminue progressivement et se situe actuellement à 393 gCO2/kWh</p> <p>Si l'intensité carbone n'est pas disponible, les entreprises seront exclues si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 % ou plus de leur production est basée sur le charbon ou - 30 % ou plus de leur production est basée sur le pétrole ou le gaz ou - 30 % ou plus de leur production est basée sur l'énergie nucléaire. <p>Toutefois, les projets énergétiques belges seront analysés dans le contexte de du bouquet énergétique belge, en particulier dans l'optique de la sécurité d'approvisionnement de la population belge.</p> <p>Actuellement, aucune exclusion spécifique n'est prévue en ce qui concerne l'intensité de la consommation d'énergie par secteur ayant un impact majeur sur le climat.</p> <p>Engagement</p> <p>Pour les ETF et les fonds gérés par des tiers, Belfius Invest Partners demande au gestionnaire d'actifs de s'engager activement auprès des sociétés dans lesquelles il investit et de voter à l'assemblée générale. Belfius Investment Partners, à qui la</p>
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,22%	n.a.	Combustibles fossiles en % du portefeuille concerné % de couverture: 67,8%	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	61,37%	n.a.	% de consommation d'énergie non renouvelables % de couverture: 40,7%	
	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en	20,85%	n.a.	% de production d'énergie non-renouvelable % de couverture: 13,9%	

	pourcentage du total des sources d'énergie				gestion de ces mandats est déléguée, s'engage vis-à-vis des gestionnaires d'actifs à la fois sur leurs politiques et processus d'investissement responsable et leur attitude à l'égard des positions spécifiques qu'ils détiennent.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE A	5,77	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 0,1%	Belfius Investment Partners examine régulièrement les ETF et les fonds de tiers pour vérifier la conformité des positions qu'elle détient vis-à-vis du TAP. Si une position particulière ne répond pas de manière permanente aux exigences définies dans la TAP, Belfius Investment Partners la cédera.
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE B	201,57	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 1,7%	Ces interventions étaient courantes au cours de l'année 2022 concernant les critères liés aux émissions de gaz à effet de serre, au secteur des combustibles fossiles et à la production d'électricité.
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE C	2,80	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 21,6%	Monitoring Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour suivre les portefeuilles en termes de PAIs identifiés. Ce système permet de capturer ces informations pour les instruments financiers qui composent le portefeuille.
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE D	4,26	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 1,5%	

	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE E	0,46	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 0,5%
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE F	0,12	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 0,4%
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE G	7,61	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 0,4%
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE H	1,63	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 1,1%
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique NACE L	0,72	n.a.	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires % de couverture: 1,5%

Biodiversité						
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4,56%	n.a.	% des investissements % de couverture: 51%	<p>Exclusions Actuellement, aucune exclusion spécifique n'est prévue en ce qui concerne la biodiversité, la teneur en eau et les déchets.</p> <p>Engagement & vote à distance Etant donné que les données nécessaires sur la teneur en eau de la biodiversité et les déchets n'étaient toujours pas disponibles en 2022, aucun engagement actif n'a eu lieu.</p> <p>Monitoring Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour contrôler les portefeuilles en termes de PAIs identifiés. Ce système permet de saisir ces informations pour les instruments financiers qui composent le portefeuille. La quantité et la qualité des informations actuellement disponibles étant insuffisantes, il n'a pas encore été possible d'effectuer un suivi efficace ni d'élaborer des plans d'action pour ces PAIs.</p>	
Eau						
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,92	n.a.	Rejets dans l'eau (en tonnes) par million d'EUR % de couverture: 6,9%		
Déchets						
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	12,35	n.a.	Déchets dangereux (en tonnes) par million d'EUR % de couverture: 28,4%		

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2,36%	n.a.	% des investissements % de couverture: 68,4%	<p>Exclusions Belfius past de Transition Acceleration Policy (TAP) toe op de rechtstreekse beleggingen binnen vermogensbeheer. Voor beleggingen in ETFs en fondsen van derden (d.w.z. fondsen die niet door Belfius Investment Partners worden beheerd) die opgenomen zijn in de mandaten worden regelmatige screenings uitgevoerd op de overeenstemming van de beleggingen met de TAP.</p> <p>Le TAP stipule ce qui suit : Belfius ne soutient pas les entreprises qui violent systématiquement ou gravement un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies. Le commerce durable commence par les valeurs d'une entreprise et une approche basée sur des principes pour faire des affaires. Cela signifie de respecter, au minimum, les responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les entreprises qui n'adhèrent pas à ces principes de base ne seront pas soutenues par Belfius. La gravité de la violation et la nature structurelle de l'implication seront prises en compte dans le cadre d'un dialogue avec l'entreprise, si nous le jugeons possible et nécessaire. Pour déterminer quelles entreprises adoptent ce comportement, Belfius s'appuie sur les informations fournies par Sustainalytics.</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de	35,84%	n.a.	% des investissements % de couverture: 53,7%	

	<p>traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations</p>				<p>Comme les autres gestionnaires d'actifs n'utilisent pas tous les mêmes fournisseurs de données et qu'il existe des différences d'interprétation entre les fournisseurs de données, il peut y avoir un petit nombre de positions détenues dans des fonds et des ETF qui ne répondent pas à nos critères.</p> <p>Engagement & vote à distance Pour nos investissements indirects - via des ETFs et des fonds gérés par des tiers - nous demandons au gestionnaire d'actifs de s'engager activement auprès des entreprises dans lesquelles il investit en ce qui concerne le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de mettre en place des procédures et des mécanismes de conformité.</p> <p>Pour déterminer les entreprises à exclure, Belfius Investment Partners s'appuie sur les informations fournies par Sustainalytics. Étant donné que les autres gestionnaires d'actifs n'utilisent pas tous les mêmes fournisseurs de données et qu'il existe des différences d'interprétation entre les fournisseurs de données, il est possible qu'un petit nombre de positions soient détenues dans des fonds et des ETF qui ne répondent pas à nos critères. Si cela est identifié, Belfius Investment Partners s'engagera auprès des gestionnaires d'actifs concernés et leur demandera de céder cette position.</p> <p>En 2022, un certain nombre de gestionnaires d'actifs ont été interpellés au sujet d'entreprises dont le comportement n'était pas conforme aux principes du Pacte mondial des Nations unies et ces entreprises ont été retirées du portefeuille.</p> <p>Monitoring Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour contrôler les portefeuilles en termes de PAI's identifiés. Ce système permet de saisir ces informations pour les instruments financiers inclus dans le portefeuille.</p> <p>Le screening des entreprises du portefeuille en termes de respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales fait partie de notre méthodologie ISR et de la mise en œuvre du critère lié à la bonne gouvernance dans le contexte d'investissements qui promeuvent des</p>
--	--	--	--	--	---

					caractéristiques environnementales et/ou sociales telles que décrites dans le SFDR.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,19%	n.a.	Ecart entre la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées par rapport à la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés % de couverture: 3%	<p>Engagement & vote à distance Nos gestionnaires d'actifs externes sont attentifs à ces questions et ont régulièrement voté contre les propositions de la direction sur les politiques de rémunération et de reporting, ainsi que sur les questions relatives à la structure du conseil d'administration. Après tout, il s'agit là de pratiques de bonne gouvernance que nous et nos partenaires attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons.</p> <p>Monitoring Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour contrôler les portefeuilles en termes de PAIs identifiés. Ce système permet de saisir ces informations pour les instruments financiers qui composent le portefeuille.</p>
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,12%	n.a.	% membres féminins sur le total % de couverture: 59.4%	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,09%	n.a.	% des investissements % de couverture: 69.3%	<p>Exclusions Belfius applique la Transition Acceleration Policy (TAP) aux investissements directs dans le cadre de la gestion de portefeuille. Pour les investissements dans des ETF et des fonds de tiers (c'est-à-dire des fonds non gérés par Belfius Investment Partners) inclus dans les mandats, des contrôles réguliers sont effectués sur la conformité des investissements avec la TAP.</p>

					<p>Les entreprises impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien, la vente ou la distribution d'armes controversées ou non conventionnelles sont exclues. Nous considérons les armes suivantes comme controversées : les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes biologiques, les armes chimiques, l'uranium appauvri et les armes nucléaires.</p> <p>Pour identifier les entreprises que nous souhaitons exclure, nous utilisons les informations fournies par ISS Ethix et Sustainalytics. Sustainalytics semble avoir des critères plus stricts en la matière que les autres fournisseurs de données.</p> <p>La TAP est appliquée à l'ensemble du portefeuille.</p> <p><u>Engagement</u></p> <p>Comme nous n'autorisons pas les investissements dans des entreprises impliquées dans des armes controversées, ces entreprises ne peuvent pas être sélectionnées par les gestionnaires de portefeuille, ni par les gestionnaires des ETF ou des fonds de tiers dans lesquels nous avons choisi d'investir.</p> <p>Si toutefois une société non autorisée est découverte dans un investissement non géré par Belfius Investment Partners, un engagement est immédiatement pris avec le gestionnaire d'actifs externe. Si la société concernée n'est pas retirée du portefeuille dans un délai de 3 mois après l'engagement, l'ETF ou le fonds concerné sera retiré du portefeuille.</p> <p><u>Monitoring</u></p> <p>Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour contrôler les portefeuilles en termes de PAIs identifiés. Ce système permet de saisir ces informations pour les instruments financiers inclus dans le portefeuille. Avant de sélectionner un nouvel investissement, le PAI 14 est vérifié. Si cet investissement n'y répond pas entièrement, il n'est pas investi.</p>
--	--	--	--	--	--

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement					
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	4,59	n.a.	Intensité de GES des gouvernements (voir l'Annexe 1 du RTS SFDR pour la définition) % de couverture:7,2%	<p>Il y a encore un manque d'informations fiables sur ces PAIs, ce qui rend très difficile leur prise en compte structurelle.</p> <p>L'exposition directe aux émetteurs souverains est limitée, car les investissements sont principalement réalisés par l'intermédiaire d'ETF et de fonds.</p> <p>Monitoring Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour contrôler les portefeuilles en termes de PAIs identifiés. Ce système permet de saisir ces informations pour les instruments financiers qui composent le portefeuille. Des informations limitées sont disponibles pour ces PAIs.</p>
Social					
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	n.a.	Nombre de pays investis avec des violations	<p>Exclusions Dans le cadre de sa stratégie de durabilité, Belfius a établi une liste de pays dans lesquels elle ne souhaite pas investir (Country Watch List). Cette liste est établie sur la base de différents critères, dont la présence de violations des droits sociaux. Les obligations d'État émises par les pays figurant sur cette liste ne sont pas autorisées dans les portefeuilles.</p> <p>Monitoring Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour contrôler les portefeuilles en termes de PAIs identifiés. Ce système permet de saisir ces informations pour les instruments financiers qui composent le portefeuille.</p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles					
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	n.a.	n.a.	Pas d'application	Il n'y a pas d'investissement direct dans l'immobilier
Efficacité énergétique					
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	n.a.	n.a.	Pas d'application	Il n'y a pas d'investissement direct dans l'immobilier

Les données figurant dans les tableaux ci-dessus (et ci-dessous) ont été obtenues auprès de Morningstar, qui a calculé les incidences des PAI et le taux de couverture sur la base des participations sous-jacentes et des données PAI de Sustainalytics. Les moyennes annualisées ont été obtenues en multipliant le chiffre d'affaires moyen en mars, juin, septembre et décembre par les valeurs PAI au 31 décembre 2022.

Morningstar détermine les pondérations d'une participation dans le portefeuille sur la base d'une décomposition complète d'un portefeuille ('look through') jusqu'au dernier niveau. Les pondérations sont basées sur les valeurs de marché des participations.

Afin d'obtenir les pondérations correctes pour le calcul des incidences des PAI, un certain nombre de mesures supplémentaires ont été prises:

1. les instruments dans lesquels des positions "long" et "short" sont détenues sont éliminés - c'est-à-dire que le poids de la position "short" est soustrait du poids de la position "long"
2. les instruments pour lesquels il ne reste qu'une position "short" ne sont pas pris en compte
3. tous les instruments sont exprimés dans la même devise
4. le poids total du portefeuille est recalculé sur les positions 'long' restantes

Le portefeuille pour lequel ces mesures supplémentaires ont été prises est considéré comme le portefeuille "ajusté".

La proportion du portefeuille "ajusté" pour laquelle nous avons pu obtenir les données nécessaires au calcul des incidences est représentée par le '% de couverture'. En d'autres termes, plus la proportion d'instruments pour lesquels aucune donnée PAI n'a pu être obtenue est importante, plus le taux de couverture est faible.

3. AUTRES INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

3.1. Informations relatives à un ou plusieurs autres indicateurs climatiques et autres indicateurs environnementaux

Comme indiqué dans le résumé, nous incluons également l'indicateur 4 "Emissions: Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone". Les détails sont donnés dans le tableau 2.

Tableau 2

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions					
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris 25.7.2022 FR Journal officiel de l'Union européenne L 196/45	22,02%	n.a.	% d'entreprises n'ayant pas pris d'initiatives en matière de réduction des émissions de carbone % de couverture: 7,2%	<p>Engagement & vote à distance La Transition Acceleration Policy de Belfius encourage les investissements dans les entreprises qui ne font pas partie des secteurs énergétiques traditionnels à forte émission de carbone. Belfius envisage de resserrer davantage les critères utilisés dans le cadre de la TAP à l'avenir.</p> <p>Monitoring Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour contrôler les portefeuilles en termes de PAIs identifiés. Ce système permet de saisir ces informations pour les instruments financiers qui composent le portefeuille.</p>

3.2. Informations relatives à un ou plusieurs Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Comme indiqué dans le résumé, nous incluons également l'indicateur 15 "Absence de politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin". Les détails sont donnés dans le tableau 3.

Tableau 3

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Lutte contre la corruption et les actes de corruption					
15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	2,90%	n.a.	% des investissements % de couverture: 51%	<p>Engagement & vote à distance La Transition Acceleration Policy de Belfius attache une grande importance au fait que les entreprises dans lesquelles elle investit respectent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Conformément à cette politique, les entreprises dans lesquelles nous investissons sont encouragées, par le biais d'un engagement et d'un vote par procuration, à mettre en place des politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.</p> <p>Monitoring Belfius Investment Partners utilise un système de gestion de portefeuille pour contrôler les portefeuilles en termes de PAIs identifiés. Ce système permet de saisir ces informations pour les instruments financiers qui composent le portefeuille.</p>

3.3. Informations relatives à tout autre indicateur utilisé pour identifier et évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Pas d'application. Aucun indicateur supplémentaire n'est utilisé.

4. DESCRIPTION DE LA POLITIQUE D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

L'ambition de Belfius est de créer de la valeur ajoutée à long terme qui soit durable et d'être un acteur utile, inspirant et crédible pour la société belge. Un aspect important de cet objectif est de réduire l'impact négatif de ses décisions d'investissement en utilisant son influence pour modifier le comportement des entreprises et des pays dans lesquels elle investit, ou en arrêtant ou en limitant les investissements dans des activités non durables.

Sur cette base, Belfius Banque a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité que son activité de gestion discrétionnaire d'actifs peut entraîner. Ces principales incidences négatives ont été identifiées sur la base de lois pertinentes (telles que la loi Mahoux, qui interdit le financement de la fabrication, de l'utilisation ou de la possession de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions), de normes internationales de durabilité (telles que les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), de meilleures pratiques internationales, de l'avis d'experts et de dialogues avec ses parties prenantes.

Outre les PAIs, Belfius Investment Partners s'est également engagé à appliquer la politique TAP de la Banque (" Transition Acceleration Policy " - dernière mise à jour en décembre 2022). Cette politique vise à exclure certains secteurs " controversés " ou " sensibles " et à soutenir les initiatives de transition. Cela signifie que, selon leur gravité, les PAIs seront réduits, voire exclus pour les cas les plus graves. En effet, dans le cadre du TAP, les investissements des clients sont activement empêchés d'avoir des incidences négatives sur la durabilité en se basant sur les indicateurs suivants:

- Indicateur 4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Indicateur 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Indicateur 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)

Le respect de ces engagements est régulièrement contrôlé par la banque. Le service Marketing PBR est chargé de la mise en œuvre concrète de la TAP dans le cadre de la gestion de portefeuille.

Nous constatons actuellement un manque de données cohérentes et fiables concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité des entreprises dans lesquelles Belfius Investment Partners investit. Les divergences et les lacunes dans les ensembles de données utilisés par nous-mêmes et Belfius Investment Partners peuvent limiter l'efficacité du TAP en termes d'engagement. Lorsque nous estimons que nous ne pouvons pas nous fier aux données publiées, nous nous efforçons d'obtenir les informations nécessaires avec la meilleure volonté possible.

Pour le suivi des PAIs, Belfius Banque fait confiance à Belfius Investment Partners. Belfius Investment Partners utilise les sources de données suivantes:

- Pour les instruments financiers individuels du portefeuille : les données PAIs fournies par Sustainalytics;
- Pour les fonds en portefeuille:

- Données PAIs fournies par Morningstar (calculées par Morningstar à l'aide des données de Sustainalytics et des données sur les participations des fonds) - cette source est privilégiée;
- Données PAIs fournies par les gestionnaires externes du fonds (si disponibles et applicables).

5. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Pour son activité de gestion discrétionnaire d'actifs, la Banque n'a pas élaboré sa propre politique d'engagement décrivant la manière dont elle intègre l'engagement des actionnaires dans sa stratégie d'investissement, et n'a pas non plus mis en œuvre de politique d'engagement spécifique.

Toutefois, une politique d'engagement a été mise en place chez Belfius Investment Partners, à qui la gestion a été déléguée. Cette politique d'engagement prévoit notamment un "active ownership" dans le but de créer des changements positifs en discutant avec la direction des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé et en votant lors des assemblées générales des sociétés cotées en bourse.

6. RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

Conformément à sa stratégie de développement durable et à sa volonté de renforcer son engagement social, Belfius Banque a signé et adopté plusieurs chartes et normes nationales et internationales:

- au niveau international:
 - le Pacte mondial des Nations unies (Global Compact)
 - les principes d'assurance durable du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI PSI)
 - les principes de la banque responsable du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI PRB)
 - les principes des Nations unies pour l'investissement responsable (UN PRI)
 - l'initiative Science Based Targets:
Créé en 2015, le SBTi est un partenariat entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wildlife Fund (WWF) qui promeut une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux organisations de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques. Belfius a rejoint le SBTi, formulant un engagement à aligner ses objectifs de réduction des émissions sur les accords de Paris, sachant qu'il faut limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.
 - Le groupe de travail sur les informations financières liées au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)

- au niveau belge:
 - Belgian Alliance for Climate Action (BACA)
 - Women in Finance Charter
 - L'Institut Belge du Numérique Responsable (ISIT-BE)

Pour plus d'informations sur ces chartes et normes nationales et internationales:

<https://www.belfius.be/about-us/en/belfius-community/our-norms-and-standards>.

Pour plus de détails, voir également le rapport de développement durable de Belfius Banque:

<https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/investors/ratios-en-rapporten/belfius-reports/fr/Rapport-sur-le-developpement-durable-2022.pdf>.

7. COMPARAISON HISTORIQUE

Pas d'application. Aucune donnée disponible pour la période antérieure à 2022.

Ces informations ont été publiées le 30 juin 2023 et peuvent être modifiées ou mises à jour afin de tenir compte des obligations réglementaires futures directement et indirectement liées à la mise en place des politiques SFDR et RTS répondant aux réglementations européennes ou nationales